



**BUREAU DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 7 JUIN 2022 A 18H00,
Au siege de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
ONTEX
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
VIVIERS-DU-LAC

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE
Julie NOVELLI
Jean-Marc DRIVET
Bruno MORIN
Claude SAVIGNAC
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Louis ALLARD
Gérard DILLENSCHNEIDER
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Jean-Claude LOISEAU
Robert AGUETTAZ

Départ après la 4^{ème}
délibération

Départ après le vote du PV

Départ après la 9^{ème}
délibération

VOGLANS

Yves MERCIER

Absents excusés :

CHINDRIEUX
VIONS

Marie-Claire BARBIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Véronique MERMOUD
Mathilde HABOUZIT

Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON
Corentin ALEXANDRE
Meije DELOUX
Emma BOSSAN

Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Directrice du Pôle Aménagement
Responsable du pilotage de la performance et des procédures contractuelles
Responsable juridique et des assemblées
Assistante Service juridique et des assemblées
Assistant Direction générale / Cabinet du Président
Stagiaire juridique et des assemblées
Juriste

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 mai 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 21 votants.
Thibaut GUIGUE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2022

Exécutoire le : 14 JUIN 2022

Affichée le : 14 JUIN 2022

Visée le : 14 JUIN 2022

DEPLACEMENTS

Demande de subvention à la Région AURA pour la sécurisation du carrefour des gorges sur la commune de Grésy-sur-Aix sur la véloroute des 5 lacs

Monsieur le Président rappelle que la véloroute des 5 lacs est un enjeu majeur dans le maillage cyclable du territoire et représente un axe structurant pour les trajets utilitaires et de loisirs.

Grand Lac souhaite réaliser la sécurisation du carrefour entre la route des Gorges du Sierroz et la rue de la Gare sur la commune de Grésy-sur-Aix appartenant à la Véloroute des 5 lacs reliant Grésy-sur-Aix à Entrelacs. Cet aménagement se fera en intégrant les travaux de recalibrage du pont de la Deyse menés par le département.

L'aménagement prévoit la réalisation d'un plateau surélevé englobant la route des Gorges du Sierroz (RD49E) et la rue de la Gare avec une modification des girations par la reprise des limites de trottoirs.

La prise en compte des modes doux sur l'intersection sera également assurée par la matérialisation en marquage de traversées visibles et la continuité d'un cheminement en enrobé sur la partie menant à l'ouvrage SNCF reliant le chemin de la Cascade au Sud-Ouest.

Le coût est estimé à 111 600 € HT en comptant les travaux et la maîtrise d'œuvre. Il est proposé de solliciter la Région AURA pour une subvention à hauteur de 89 280 € HT, soit 80 % du projet. Pour rappel, la Véloroute des 5 lacs est inscrite au PPI pour 3,6 M € dont 500 000€ sont inscrits au budget principal en 2022.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer cette demande de subvention à la Région AURA, et le cas échéant, auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention à la Région AURA et auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Aix-les-Bains, le 7 juin 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 18
- Présents et représentés : 18
- Votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention à la Région AURA pour la sécurisation du carrefour des gorges sur la commune de Grésy-sur-Aix sur la véloroute des 5 lacs

Date de transmission de l'acte : 14/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 14/06/2022

Numéro de l'acte : d4173 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220607-d4173-DE

Date de décision : 07/06/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions